Propriété intellectuelle

**1. Objet**

**1.1 Finalité**

**1.2 Domaine d'application**

**1.3 Glossaire**

**2. Responsabilité**

**3. Documents**

**4. Exigences de la norme ISO 27001 : 2022**

**5. Déroulement**

Historique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| Toutes | Création | 01/01/2022 |
| **Page** | **Changement** | **Date** |

**1. Objet**

**1.1 Finalité**

La présente procédure a pour finalité d’assurer la conformité des droits de propriété intellectuelle et l’utilisation de produits avec des droits de propriété avec les exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles.

**1.2 Domaine d'application**

Le domaine d’application de la procédure « Propriété intellectuelle » s’applique à tous les produits et services utilisés dans notre organisation.

**1.3 Glossaire**

Propriété intellectuelle - ensemble des droits exclusifs accordés à un auteur sur les créations industrielles ou artistiques

RSI – responsable sécurité de l’information

**2. Responsabilité**

Le responsable sécurité de l’information (RSI) a l’autorité de l’écriture et de la mise à jour de cette procédure. Il est garant de son application. Il a l’appui du responsable juridique.

**3. Documents**

Conformité

Installation de logiciels

Veille réglementaire

Gestion des actifs

Appliquer la discipline

Formation et sensibilisation

Inventaire des actifs

Registre des licences

Liste des exigences

Propriété intellectuelle

Conformité aux règles et normes

**4. Exigences de la norme ISO 27001 : 2022**

A.5.32 Droits de propriété intellectuelle

L’organisation doit mettre en place des procédures appropriées pour protéger les droits de propriété intellectuelle.

**5. Déroulement**

L’inventaire des logiciels officiellement installés et utilisés sur chaque équipement informatique (serveurs, postes de travail, équipement réseau et de sécurité) est tenu à jour (cf. le document Inventaire des actifs). Plus de détails dans la procédure Installation de logiciels et les politiques Propriété intellectuelle et Conformité aux règles et normes.

Le RSI vérifie périodiquement que les logiciels installés sont conformes à l’Inventaire des actifs et que le nombre maximal d’utilisateurs autorisé par licence n’est pas dépassé. Plus de détails dans le processus Tenir à jour le veille réglementaire et le fichier Liste des exigences.

Le personnel est sensibilisé à la protection des droits de propriété intellectuelle. Plus de détails dans la procédure Formation et sensibilisation. Il est aussi informé sur les mesures disciplinaires à l’encontre des personnes enfreignant les obligations relatives aux droits de propriété intellectuelle. Plus de détails dans le processus Appliquer la discipline.

Chaque utilisateur ne doit pas, sans avoir obtenu préalablement l’autorisation des titulaires de ces droits :

* reproduire
* copier
* diffuser
* modifier ou
* utiliser :
  + les logiciels
  + bases de données
  + pages web
  + textes
  + images
  + photographies ou
  + autres créations protégées par le droit d’auteur ou un droit privatif

Recommandations pour protéger tout matériel pouvant être considéré comme propriété intellectuelle :

* définir et communiquer la politique Propriété intellectuelle
* sensibiliser sur les droits de la propriété intellectuelle et l'utilisation conforme des logiciels et des produits
* acquérir les logiciels uniquement par l'intermédiaire de sources connues et dignes de confiance
* maintenir l’inventaire des actifs et identifier tous les actifs avec des exigences de protection des droits de propriété intellectuelle, cf. Registre des licences
* conserver la preuve de propriété des licences, manuels, et autres
* s'assurer que le nombre maximum d'utilisateurs ou de ressources autorisées dans la licence ne sont pas dépassées
* effectuer une surveillance pour s'assurer que seuls les logiciels autorisés et les produits sous licence sont installés
* interdire le transfert de logiciels à des tiers
* respecter les termes et conditions des logiciels et d’information obtenus à partir de réseaux publics et de sources extérieures
* ne pas dupliquer, convertir dans un autre format ou extraire d'enregistrements commerciaux (vidéo, audio) autrement que permis par la loi sur le droit d'auteur ou les licences applicables
* ne pas copier, en totalité ou en partie, des normes (normes internationales ISO/CEI), des livres, des articles, des rapports ou d'autres documents, autrement que ce qui est autorisé par la loi sur le droit d'auteur ou les licences applicables